

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le cadre réglementaire de la domiciliation et ses récentes évolutions.
- ✓ Maîtriser les obligations et les conditions de mise en œuvre d'un service de domiciliation.
- ✓ Renforcer les capacités d'intervention des agents en charge de la domiciliation et la qualité des services domiciliataires.

PROGRAMME

2 jours

Points liminaires

- ◆ Réforme du dispositif d'élection de domicile des personnes sans domicile stable
- ◆ Domiciliation des familles du voyage : rôle des associations dédiées

Droit à la domiciliation

- ◆ Domicile, résidence, droit à la domiciliation, droits civils
- ◆ Obligations afférentes
- ◆ Opposabilité

Personnes sans domicile stable

- ◆ Définition
- ◆ Situations et modalités particulières

Élection de domicile

- ◆ Principes
- ◆ Procédure
- ◆ Mise en œuvre

Gestion de la correspondance

- ◆ Obligations afférentes
- ◆ Organisation du service

Organismes de domiciliation

- ◆ CCAS et CIAS
- ◆ Organismes agréés et conditions d'agrément
- ◆ Dispositions communes

Schémas départementaux de domiciliation

- ◆ Objet et enjeux
- ◆ Modalités d'élaboration

Champs des possibles

- ◆ Expériences de services domiciliataires
- ◆ Pistes d'amélioration du service et des pratiques

PUBLICS

Personnes en charge du dossier gens du voyage
Responsables CCAS/CIAS
Opérateurs domiciliataires
Agents d'accueil des organismes domiciliataires

FORMATEUR

Jérôme WEINHARD
Responsable pôle juridique Fnasat-Gv

DATES

Jeudi 23 & vendredi 24 mars 2023

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

S'INSCRIRE

[Tarifs et bulletin d'inscription](#)